L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No [illegible] de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI [illegible] JANVIER 1880.

L'avenir des [illegible]-Unis d'après O[illegible]

Nous lisons dans [illegible] journal français :

Les journaux américains s'occupent depuis deux ou trois jours d'une lettre publique de célèbre [illegible], M. Charles O'Conor, considéré comme le flambeau du barreau de New-York et l'une des lumières du parti démocrate. Un dîner de Newark, célébrant l'autre jour l'anniversaire de la victoire remportée par le général Jackson sur les Anglais à la Nouvelle-Orléans, avait invité M. O'Conor, qui, au lieu de se rendre au banquet, a écrit aux membres du club une lettre dans laquelle nous lisons le passage suivant :

"Vous supposez que mes vues coïncident avec les vôtres, et que notre célébration peut devenir le point de départ de la campagne politique qui se prépare. Vous comptez évidemment sur une issue favorable au parti démocrate, et par ce moyen vous espérez que nous arriverons à une politique saine et rationnelle dans le gouvernement des affaires fédérales. C'est sans doute de la prochaine élection présidentielle que vous voulez parler. Mais, contrairement à vos prévisions, je suis contraint de regarder comme absolument impossible que la victoire soit remportée par un individu considéré comme démocrate."

Pour prouver cette proposition, M. O'Conor commence par rappeler que les trente-cinq votes de l'Etat de New-York seraient nécessaires cette année aux démocrates pour l'emporter dans l'élection présidentielle. Or, il est certain, selon lui, que la Législation républicaine de l'Etat, aidée d'un gouverneur républicain, changera la loi électorale de l'Etat et se chargera de choisir elle-même les électeurs présidentiels, comme la Constitution l'y autorise et comme elle est encouragée à le faire par la tentative d'escamotage dont les démocrates se sont rendus coupables dans le Maine. Ici, nous croyons que le grand avocat se trompe, et nous espérons fort que la Législature de l'Etat de New-York ne voudra pas enlever au peuple le droit de voter pour le président. M. O'Conor va plus loin : il dit que le général Grant sera probablement élu et qu'il gardera le pouvoir le reste de ses jours. Du reste, il en pense absolument son parti. Il appelle Grant un patriote et déclare qu'il préfère la force à la fraude. Nous avons de la peine à comprendre comment un homme qui a porté avec honneur jusqu'à présent le nom de démocrate peut écrire ainsi entièrement les principes politiques de toute sa vie.

Si la lettre de M. O'Conor respire un certain découragement, elle contient des vérités dont le public américain peut faire son profit. Il dit nettement en manière de voir à Tammany Hall, à M. Tilden, à tous les hommes d'Etat de cette catégorie et fait observer que depuis Genghis-Khan jusqu'à Tweed la politique, réduite en métier, n'a jamais servi qu'à enrichir quelques exploiteurs aux dépens de la multitude. C'est ce qu'on voit même en Angleterre, où environ six millions de gens formant la classe dirigeante s'engraissent non-seulement de la substance du peuple entier des Iles Britanniques, mais aussi de celle de deux cents millions d'Asiatiques. En Amérique, les fondateurs de la République eux-mêmes ont cependant cru proclamer l'égalité absolue des hommes; mais ils n'ont pas réussi à extirper le métier de la politique, et la démocratie américaine est menacée du même sort que les autres peuples.

En résumé, M. O'Conor conseille en prévoit des changements en général et bouleversement radical dans le système américain. Il pense que le système fédératif doit être aboli, et que les Etats disparaîtront pour faire place à une République centralisée.

La présidence quadrienale serait supprimée, et l'on tirerait au sort, tous les mois, parmi les membres de l'Assemblée législative, le nom de celui qui serait chargé du pouvoir exécutif. Le Sénat serait aboli, et le pouvoir législatif concentré dans une réunion de représentants, dont le mandat serait de trois ans durée, comme maintenant. Cette assemblée ne ferait que des lois absolument nécessaires au bien public et ne s'occuperait en aucune façon des affaires particulières. Il n'y aurait plus aucune armée, si ce n'est en cas de guerre.

Ce ne sont là que les points principaux de la réforme proposée par M. O'Connor. Il sait fort bien que cela ne se réalisera pas de nos jours ; mais il montre l'idéal politique vers lequel le monde moderne doit s'acheminer. De la part d'un tel homme, ces indications passeraient peut-être pour des fantaisies extravagantes ; mais celui qui les fait en atteint est un des esprits les plus éclairés et les plus graves du pays. Aussi la plupart des journaux les accueillent avec respect et les discutent sérieusement, quoiqu'ils osent à peine se prononcer dans un sens ou dans l'autre.

Paola Marié sur la sellette. —Au mois de juillet dernier, les journaux de Paris annonçaient que Mlle Paola Marié venait de signer un engagement avec un directeur de théâtre d'Amérique, M. Gran.

Elle partait pour dix mois, accompagnée de M. Capoul, de Mlle Aimée, avec un forfait de 120,000 francs, et un voyage et celui de sa femme de chambre tout payés, aller et retour, en première classe. Cet engagement est la cause indirecte du procès que plaidaient, le 2 janvier, devant la 3e chambre du tribunal, Me Guerrier pour M. Marnet, agent théâtrique, et Me Jullemier pour Mlle Paola Marié.

M. Marnet demande à Mlle Paola Marié six mille francs de dommages-intérêts; il a été, dit-il, l'intermédiaire de l'artiste, qui cependant a conclu ensuite sans lui le traité définitif.

Me Guerrier expose de la manière suivante, la demande de M. Marnet.

Mon client est agent dramatique. Il sert d'intermédiaire entre les directeurs de théâtre et les artistes ; il est de jurisprudence constante, que les acteurs ou actrices doivent payer une commission aux agents qui leur ont fait contracter des engagements lucratifs.

Le 28 mars, M. Gran, dérivait à M. Marnet, que Mlle Aimée Treschow, plus connue du public parisien, sous le nom d'Aimée, avait résolu de ne plus jouer en Amérique où, depuis quelques années, elle cueillait de la bonne monnaie.

"Il me faut, disait M. Gran, une artiste jeune, élégante, ayant du chic, pour remplacer Aimée, qui a mis la grappe sur notre public. Si Paola Marié n'a pas trop engraissé, elle fera tout à fait mon affaire.

"Je renoncerai à monter une troupe cette année, si je ne trouve pas l'étoile après laquelle je soupire."

M. Gran vient en France, il entre en pourparlers avec Mlle Paola Marié. M. Marnet sert d'intermédiaire et correspond avec elle.

Me Guerrier donne lecture de six lettres de Mlle Paola Marié, consignant des rendez-vous à M. Marnet, où lui firent les conditions qu'elle prétend imposer à M. Gran :

Quand Mlle Paola Marié n'est pas là, continue-t-il, c'est sa femme de chambre qui ouvre les lettres, et Mlle Giselle correspond avec M. Marnet pour le compte de sa maîtresse.

L'engagement était une chose heureuse pour Mlle Paola Marié. Mlle Aimée avait en quelques années gagné plus d'un million en Amérique !

Ces chiffres parlent assez d'eux-mêmes. Il est vraiment incroyable et peu moral qu'on donne de pareilles sommes pour récompenser de semblables professions !... Mais c'est un fait.

Toujours est-il que Mlle Paola Marié, dont le caractère processif est bien connu, ne qui porte pour devise dans le filigrane de son papier : Fais ce qui me plaît et advienne que pourra !" n'a plus voulu traiter avec M. Marnet, et que le traité a été conclu ailleurs que chez lui.

Mais ces caprices ne doivent pas préjudicier aux intérêts de M. Marnet, qui invoque une coutume constante, passée en force de loi, et qui réclame ce qui lui est dû.

Me Jullemier, avocat de Mlle Paola Marié, répond en ces termes :

Je m'étonne tout d'abord que ce soit au nom de M. Marnet qu'on ait invoqué la morale et qu'on ait crié "au scandale!" Cet agent dont le chiffres élevés sont signés par l'intermédiaire des agents comme M. Marnet et l'on ne peut s'empêcher de tomber en contradiction avec soi-même.

Qu'est-ce donc que M. Marnet? Un mandataire de M. Gran ? — Pas même cela. Il appartient à cette catégorie d'intermédiaires qu'on appelle les intermédiaires. Au moment de l'échéance nous verrons M. Marnet empêcher le mariage ; on bâtit, on simplifie plaisent. Tous les jours nous avons quelque grand chambrière à renvoyer chez M. Marnet ne peut rien réclamer à Mlle Paola Marié, dans il n'était pas l'intermédiaire. En effet, après cette lettre M. Marnet de M. Gran. Il en contient Marié que "compagnie femme, Paola Marié consentirait."

Mais n'avons pas besoin d'une convention. Tous ceux qui l'ont vue connaissent, au théâtre ou à la ville, pouvant affirmer que les arguments de M. Gran étaient chimériques, et que Bonaparte n'était pas plus [illegible] ajouter ch[illegible]

Quoi qu'il en soit [illegible] une lettre une peinture charmante de [illegible] parle beaucoup plus des succès qui l'attendaient comme femme que de ceux qui l'attendaient comme artiste, et que, dans un élan d'enthousiasme, qu'on aimait à croire désintéressé, il alla jusqu'à l'appeler "ma chère petite fille."

Mais, grâce à Dieu, nous avons la preuve que Mlle Paola Marié [illegible] qu'elle appelle simplement "amitié" et qui le prie de ne pas s'occuper des "espoirs réservés à la femme."

Ma cliente était libre de traiter directement avec M. Gran; elle l'a fait. Mon adversaire veut faire des agents dramatiques des intermédiaires indispensables de toutes transactions théâtrales; un peu plus, il les assimilerait aux notaires et aux agents de change, dont le ministère est obligatoire. Fort heureusement, nous n'en sommes pas là !

Mlle Paola Marié poursuit en Amérique le comte de ses succès. Elle remplace sans peine Patti et Gerster, et je ne suis pas très ému ne pas la demande de M. Marnet, que vous repousserez certainement.

Le tribunal a remis à huitaine le prononcé de son jugement.

L'épée de l'empereur d'Allemagne.—*Le Berliner Tageblatt*, du 2 janvier, publie sur les réceptions du 2 janvier à Berlin, les renseignements suivants :

MM. de Saint-Vallier, Odo Russell, Saadullah-Bey et Szechenyi sont arrivés vers midi au Palais. Le maître des cérémonies se rendit dans la salle où ces messieurs s'étaient réunis pour [illegible] vers [illegible] présenta à l'empereur [illegible] M. de Saint-Vallier [illegible] [illegible] [illegible]